



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPET, CAFEP-CAPET et troisième concours du CAPET

Section : Économie et gestion

Option : Informatique et systèmes d'information

Rapport de jury présenté par : Christine Gaubert-Macon, présidente du jury



SOMMAIRE

Message de la présidente du concours	3
Description du concours	4
Éléments spécifiques concernant le troisième concours	6
Commentaires sur les épreuves d'admissibilité	
Épreuve écrite disciplinaire	7
Épreuve écrite disciplinaire appliquée	18
Commentaires sur les épreuves d'admission	
Épreuve de leçon	23
Épreuve d'entretien	36
Quelques ressources pour préparer le concours	41
Annexe 1 : exemples de sujets proposés pour l'épreuve de leçon	42
Annexe 2 : note à l'attention des candidats	52

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONCOURS

Le CAPET externe Économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) a ouvert pour la première fois à la session 2014 tandis que le CAFEP a ouvert pour la première fois à la session 2015 et le troisième concours à la session 2021.

La session 2022 fut la première à installer de nouvelles épreuves des concours. Cette réforme des concours fait suite à la réforme de la formation initiale des professeurs avec une nouvelle définition des masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (Meef).

Concernant l'option *informatique et systèmes d'information*, les concours visent à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), en particulier pour le tronc commun du programme de Management, sciences de gestion et numérique et l'enseignement spécifique SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (Services informatiques aux organisations). Ils peuvent aussi être amenés à prendre en charge l'enseignement Sciences numériques et technologie (SNT) dispensé à tous les élèves de seconde de lycée général et technologique ainsi que l'enseignement de spécialité Numérique et sciences informatique (NSI) du cycle terminal de la voie générale.

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter dans leur métier envisagé, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc afin de conduire une réflexion de nature didactique et pédagogique. La variété des enseignements à prendre en charge nécessite une solide préparation dans le domaine de l'informatique mais aussi du management, de l'économie et du droit.

Il attend également que les candidats, en tant que potentiels agents du service public d'éducation, prennent en compte les valeurs de la République et les exigences du service public. Ainsi lors de la phase d'admission, l'épreuve d'entretien a permis d'évaluer les candidats sur leur capacité à s'approprier les valeurs de la République et les exigences du service public, à les faire connaître et les faire partager.

Pour la session 2026, seul le troisième concours du CAPET externe Économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) est ouvert. Le concours externe est supprimé et remplacé par le CAPET externe Informatique, sécurité et management des systèmes d'information¹ permettant un recrutement à partir d'un niveau Bac+3. Ce nouveau concours s'adresse à des candidats désireux d'enseigner l'informatique, notamment en STS Services informatiques aux organisations. Un fois lauréats, ils intégreront un master Enseignement et éducation (M2E) et seront rémunérés.

Le métier d'enseignant est riche, varié, passionnant, mais aussi exigeant. Son exercice nécessite une préparation solide afin de développer les compétences nécessaires. Le jury adresse tous ses encouragements aux candidats qui trouveront sur le site du ministère Devenirenseignant et celui du réseau de ressources CERTA² des informations nécessaires à leur préparation.

¹ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capet-externe-bac3-section-informatique-securite-et-management-des-systemes-d-1506>

² <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les épreuves

La définition des épreuves du concours depuis la session 2022 est en ligne à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075536>

Le programme de la session 2025 du concours est disponible à l'adresse :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/13911/download>

Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 6 et 7 mars 2025.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 24 et 25 juin 2025 au lycée Nelson Mandela de Nantes.

Présentation synthétique des épreuves

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuves d'admissibilité		
Épreuve écrite disciplinaire (a) (c)	5 h	2
Épreuve écrite disciplinaire appliquée (b) (c)	5 h	2
Épreuves d'admission		
Épreuve de leçon (d)	1 h (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum ; préparation : 3 heures)	5
Épreuve d'entretien (d)	35 minutes	3
<i>(a) Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options. (b) Le sujet est spécifique à l'option choisie. (c) L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. (d) L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.</i>		

Statistiques générales

	SESSION 2025			RAPPEL SESSION 2024			RAPPEL SESSION 2023			RAPPEL SESSION 2022		
	CAPET	CAFEP	3 ^e concours	CAPET	CAFEP	3 ^e concours	CAPET	CAFEP	3 ^e concours	CAPET	CAFEP	3 ^e concours
Postes mis au concours	7	3	6	8	5	4	10	4	5	12	4	5
Candidats inscrits	48	23	42	61	27	48	51	16	36	62	20	37
Candidats présents	8	8	11	18	9	13	14	5	9	18	11	8
Candidats admissibles	4	6	9	8	6	8	9	4	9	15	7	8
Moyenne des candidats ayant composé (épreuve écrite disciplinaire) /20	8,31	8,93	8,22	10,03	9,27	9	8,04	6,10	7,11	7,72	6,37	7,40
Moyenne des candidats ayant composé (épreuve écrite disciplinaire appliquée) /20	5,75	8,87	-	11,31	9,54	-	9,34	13,94	-	9,26	7,65	-
Moyenne des candidats admissibles /80	29,50	37,83	38,89	42,69	37,62	18/40	42,88	40,08	26,31 /40	37,64	34,76	29,61 /40
Moyenne de la dernière ou du dernier candidat admissible /80	24	22	22	28,5	24	24	29,4	36,9	20,8 /40	23,4	26,28	21,60 /40
Candidats admis	4	3 (2)	5	6	2	3+2*	6	4	3	7	4	3
Moyenne des candidats admissibles (épreuve de leçon) /20	13,75	14	11	12,57	9,40	13	9	18,5	6,78	9,08	10,43	8,57
Moyenne des candidats admissibles (épreuve d'entretien) /20	10,75	11,63	11,57	15,71	11,40	8,14	14,45	15,25	10,67	11,54	12,29	10,93
Moyenne de la dernière ou du dernier candidat admis /240	108	177	111	110,5	142	132 /115*	104,3	171,9	114,4 /200	129,90	133,20	111,60 /200

* Deux postes non pourvus au concours externe du Capet ont permis l'inscription de 2 candidats sur liste complémentaire du 3ème concours

Éléments spécifiques concernant le troisième concours

À la session 2025, 6 postes ont été proposés au troisième concours.

Pour rappel, ce concours s'adresse à des candidates et candidats justifiant, à la date de publication des résultats d'admissibilité, de l'exercice, pendant au moins 5 années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé. Il n'est pas nécessaire de détenir un diplôme ou titre spécifique pour s'inscrire au troisième concours du Capet.

Les candidats au troisième concours passent uniquement pour l'admissibilité l'épreuve écrite disciplinaire. Ils ont ensuite eu les mêmes épreuves d'admission que les candidats des deux autres concours (Capet et Cafep).

L'épreuve écrite disciplinaire est donc la seule épreuve qui permet aux candidats et candidates de mettre en avant leurs capacités à l'admissibilité.

Le jury a bien conscience que le profil des candidates et candidats inscrits à ce concours dans l'option *informatique et systèmes d'information*, est plus technique et sans doute moins à l'aise avec les champs de l'économie, du droit et du management. Le jury a eu un regard particulier sur les résultats écrits dans ces conditions.

Si la performance à l'épreuve écrite est comparable à celle des autres candidats, les épreuves d'admission ont été mieux réussies cette année. Cependant le jury a constaté particulièrement chez les candidates et candidats du troisième concours une préparation inégale et rappelle que la maîtrise des contenus correspondant aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité, tant en matière de systèmes d'information, de réseaux, de modélisation que de développement. Le jury regrette particulièrement que des candidates et candidats approfondissent peu leur réflexion au regard des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le référentiel du BTS Services informatiques aux organisations pour les deux options, à savoir Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux et Solutions logicielles et applications métier.

Nous assurons aux candidates et candidats du troisième concours qu'ils ont toutes leurs chances de pouvoir réussir dès lors qu'ils s'investissent dans cette épreuve écrite et ce même si celle-ci apparaît moins accessible. D'ailleurs, les candidates et candidats de cette session ont eu de meilleurs résultats conduisant à la constitution d'une liste supplémentaire.

Le jury incite particulièrement les candidats au troisième concours à prendre connaissance des différents enseignements du BTS Services informatiques aux organisations et précisément les blocs de compétences professionnelles, ainsi que le guide d'accompagnement pédagogique du diplôme³.

Le jury incite également les candidates et les candidats à se préparer sérieusement à l'épreuve d'entretien en objectivant mieux la richesse de leur parcours professionnels en fonction des attentes du métier d'enseignant. Il est très souvent apparu une méconnaissance du système éducatif et plus particulièrement de la diversité des conditions d'exercice du métier d'enseignant, des différentes dimensions du contexte dans lequel les enseignants exercent (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) ainsi que des valeurs de la République et responsabilités des enseignants.

Enfin le jury invite les personnes candidates à prendre connaissance de la suite du rapport qui s'intéresse de façon plus détaillée aux épreuves et livre des conseils les concernant.

³ <https://www.reseaucerta.org/sites/default/files/sio/GuideAccompagnement30oct.pdf>

COMMENTAIRES SUR LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

1. Résultats obtenus

Nombre de copies :	27
Distribution des notes	
Moyenne	8,44
Note la plus élevée	19
Note la plus basse	1
Inférieures à 5	4
Comprises entre 5 et moins de 8	6
Comprises entre 8 et moins de 10	7
Comprises entre 10 et moins de 12	7
Comprises entre 12 et moins de 15	1
Égales ou supérieures à 15	2

2. Présentation du sujet

Rappel :

Arrêté du 25 janvier 2021

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :
– la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part ;
– la seconde consiste à répondre à une question de management.

Structure du sujet d'épreuve disciplinaire

La structure du sujet (succession de questions en droit, en économie et en management sans lien conceptuel ni référence à une organisation concrète) permet de diversifier les thématiques abordées. L'objectif est de vérifier l'acquisition de connaissances aussi bien en droit, en économie qu'en management. Ce sujet est commun aux différentes options du Capet Économie et gestion.

Structure du sujet 2025

Le sujet est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/15780/download>

Les thématiques abordées sont centrées sur des éléments du programme de la série STMG mais aussi du programme de CEJM commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master. Les candidates et candidats pouvaient s'appuyer sur des exemples concrets pour illustrer leurs réponses aux questions posées ancrées dans l'actualité.

3. Partie de l'épreuve relative au droit

Le sujet est composé de deux questions de droit totalement indépendantes l'une de l'autre :

- *la première question* prend la forme d'une question de connaissances. Elle ne s'appuie sur aucun document et permet de tester les savoirs disciplinaires des personnes candidates. Cette première question mène à un exposé de connaissances. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail du candidat estimé à 30 minutes ;
- *la seconde question* a pour objectif de vérifier les compétences de compréhension de la documentation juridique et les compétences méthodologiques que l'enseignant doit transmettre aux élèves / étudiants. Cette question s'appuie sur un document qui peut être une décision de justice, un contrat ou des articles de textes législatifs ou réglementaires. La finalité de cette seconde question est d'évaluer la maîtrise des méthodes usuelles d'analyse de la documentation juridique. La réponse est dimensionnée sur un temps de travail du candidat estimé à 1 heure.

QUESTION 1 – Présenter les conditions de mise en œuvre de la responsabilité extracontractuelle.

QUESTION 2 – À partir du document suivant (annexe D1) et de vos connaissances :

A) Qualifier juridiquement les parties au contrat.

B) À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser la validité de la clause présente dans l'article 7 des Conditions Générales d'Abonnement. En déduire sa qualification juridique.

3.1- Éléments indicatifs de traitement de la partie de l'épreuve relative au droit

Question 1 : il était attendu de la personne candidate qu'elle :

- maîtrise les termes clés de la question : responsabilité, responsabilité civile extracontractuelle (à distinguer de la responsabilité contractuelle), fait générateur, préjudice, lien de causalité ;
- énonce les trois conditions cumulatives de la responsabilité extracontractuelle (fait générateur, préjudice, lien de causalité) en les explicitant et en développant sa réponse en présentant les différents faits générateurs de responsabilité (fait personnel / fait des choses / fait d'autrui, etc.), ainsi que les types de préjudices pouvant être causés (préjudices pouvant atteindre notamment les droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la victime).

Question 2 : il était attendu de la personne candidate :

- d'une part, qu'elle mobilise un vocabulaire juridique précis inhérent à la question posée tout en le justifiant (consommateur/professionnel, contrat de consommation, clause abusive, droit de la consommation) ;
- d'autre part, qu'elle exploite de manière pertinente le document juridique annexé (ici un contrat d'abonnement) ;
- et enfin, qu'elle mène un raisonnement juridique structuré sous forme de syllogisme en appliquant les règles du droit de la consommation à la situation juridique présentée afin de parvenir à conclure sur le caractère abusif de la clause, sa qualification juridique (clause abusive) et ses conséquences juridiques (clause réputée non écrite donc non opposable au consommateur).

3.2- Attentes et commentaires du jury sur la partie de l'épreuve relative au droit

Dans cette partie, sont évalués la maîtrise à bon escient du vocabulaire et des concepts juridiques, l'exploitation de documents de nature juridique (ici un contrat d'abonnement), la mobilisation du raisonnement juridique, ainsi que le respect des consignes.

Question 1 : Globalement, cette question de connaissances n'a pas été correctement traitée.

La majorité des candidates et candidats ne maîtrise pas le concept de responsabilité extracontractuelle ni les conditions de mise en œuvre associées. Le vocabulaire inhérent à la question n'est pas du tout mobilisé, les mots clés de la question non définis.

Les réponses apportées dans les copies à cette question de connaissances sont trop succinctes et très souvent hors sujet.

Question 2 : Globalement, cette question a été mieux réussie que la précédente

2A. Le jury constate que la qualification juridique, étape indispensable à une analyse juridique, n'est pas assez maîtrisée par les candidats : nombreux sont les candidates et candidats qui ont simplement recopié les termes utilisés dans le contrat pour identifier les parties (prestataire/abonné) sans apporter de qualification juridique (professionnel/consommateur), d'autres ont entamé un début de qualification autour des notions de personne physique et morale sans mobiliser la qualification spécifique à la situation juridique présentée (situation contractuelle – contrat de consommation).

2B. Un certain nombre de candidates et candidats ont réalisé un début d'analyse cohérent en exploitant les clauses du contrat avec un certain bon sens (le contrat étant à la portée des candidats) et ont su conclure sur l'illicéité de la clause mais sans construire de manière structurée leur argumentation juridique (faits, règle(s) de droit, solution), ni mobiliser le vocabulaire juridique adapté. La méthodologie du syllogisme n'est pas encore bien maîtrisée.

Enfin, rares sont celles ou ceux qui ont fait référence au code de la consommation pour construire leur argumentation juridique.

4. Partie de l'épreuve relative à l'économie

La série de questions économiques est indépendante des questions juridiques.

Le sujet est composé de deux questions d'économie totalement indépendantes l'une de l'autre :

- *la première question* prend la forme d'une question de connaissances. Elle ne s'appuie sur aucun document et permet de tester les savoirs disciplinaires de la personne candidate. Cette première question mène à un exposé de connaissances. La réponse est dimensionnée sur un temps de traitement estimé à 30 minutes ;
- *la seconde question* a pour objectif de vérifier les compétences de compréhension de la documentation économique ainsi que les compétences méthodologiques que l'enseignant doit transmettre aux élèves/étudiants. Cette question s'appuie sur une variété de documents économiques (tableau de données, graphiques, texte). Le temps de traitement de cette partie par la personne candidate est estimé à 1 heure.

QUESTION 1 – Caractériser la notion de bien commun.

Montrer que ses caractéristiques sont à l'origine d'une défaillance de marché.

QUESTION 2 – À partir des annexes et de vos connaissances :

A) Présenter le rôle et les instruments de la politique monétaire européenne

B) Analyser l'évolution de l'inflation en France.

4.1- Éléments indicatifs de traitement de la partie de l'épreuve relative à l'économie

Question 1 : il était attendu de la personne candidate

- qu'elle maîtrise les concepts de biens communs et de défaillance de marché ;
- qu'elle démontre que les biens communs du fait de ses deux caractéristiques (rivalité et non-exclusivité) sont considérés comme des défaillances de marché.

Question 2 : il était attendu de la personne candidate

- qu'elle maîtrise le vocabulaire économique (politique monétaire européenne, taux d'intérêt directeur, inflation etc.) ;
- qu'elle exploite avec méthode les données quantitatives fournies en annexe (description, explication et analyse).

4.2- Attentes et commentaires du jury sur la partie de l'épreuve relative à l'économie

Dans cette partie, sont évalués la précision du vocabulaire économique, la maîtrise des concepts et des méthodologies spécifiques à l'analyse économique ainsi que le respect des consignes.

Question 1 : Question le plus souvent non traitée ou réponse hors sujet

Trop peu de candidates et candidats connaissent et maîtrisent la notion de biens communs. Cette question a été le plus souvent non traitée ou les réponses apportées totalement hors sujet. Le lien avec une défaillance du marché a été rarement évoqué.

Le jury attendait dans un premier temps que les candidates ou candidats définissent les notions de bien commun et de défaillance de marché, puis mentionnent et explicitent les deux caractéristiques fondamentales des biens communs. Enfin le lien entre les caractéristiques des biens communs et leurs conséquences en termes de défaillance de marché devait être effectué.

La référence à des théories économiques et à des auteurs emblématiques (Hardin, Olson etc.) dans l'argumentation des candidats a été valorisée par le jury.

Question 2 : Globalement cette question a été partiellement traitée

2A. La notion de politique monétaire européenne est globalement connue des candidates et candidats : la plupart ont mentionné la Banque Centrale Européenne ainsi que l'un de ses principaux instruments (le taux d'intérêt directeur).

Cependant, ils ont très souvent omis d'expliquer la mission principale de cette organisation européenne à savoir assurer la stabilité des prix au sein de la zone euro (le lien entre les questions 2A et 2B n'a pas été vu), et l'impact de cet instrument sur l'économie (consommation, épargne, investissement).

Les autres instruments (réserves obligatoires, etc.) ne sont pas connus des personnes candidates.

2B. Le travail demandé proche d'un travail qui pourrait être mené en classe avec des élèves ou étudiants a posé des difficultés.

Les candidats ont omis de définir préalablement la notion d'inflation et de mobiliser dans leur analyse les notions associées (désinflation, déflation, stagflation). L'indicateur Indice des Prix à la Consommation (IPC), utilisée pour mesurer l'inflation, n'a pas été explicité.

Le jury constate aussi que les graphiques ont été exploités souvent de manière linéaire sans réaliser de lien entre eux lors de l'analyse, les grandes tendances n'ont pas été clairement dégagées, et peu d'explications ont été apportées concernant les périodes de variation des prix.

Les données chiffrées essentielles doivent être relevées, corrélées puis expliquées et contextualisées en s'appuyant sur les connaissances de la personne candidate en matière de faits économiques. La méthodologie d'analyse de graphiques doit être mieux maîtrisée.

5. Conseils aux candidates et aux candidats pour les parties droit et économie de l'épreuve

Pour préparer cette première partie de l'épreuve écrite disciplinaire, les candidates et candidats doivent :

- maîtriser les notions et concepts économiques et juridiques fondamentaux du programme du concours. Le jury tient à rappeler aux candidates et candidats qu'ils peuvent être amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner l'économie et le droit au cours de leur carrière ;
- s'obliger à définir les mots clefs de chaque question posée, préliminaire nécessaire au développement de la réponse et à mobiliser dans leur réponse le vocabulaire économique et juridique approprié ;
- renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale tant nationale qu'internationale. En effet, les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques etc.) valorisent la prestation de la personne candidate ;
- s'appuyer sur les outils méthodologiques indispensables à l'enseignement de ces deux disciplines (en droit : analyse de décision de justice, de cas pratique, de contrat et d'autres documents juridiques et en économie : analyse de documents textuels, graphiques et tableaux) ;
- veiller à enrichir leur argumentation sinon d'auteurs de référence (lorsque cela est possible), du moins de concepts structurants en économie comme en droit, et à nuancer leur propos ;
- développer des qualités de raisonnement (clarté, précision, rigueur) et de rédaction (style,

orthographe, soin). Les candidats doivent en conséquence s'efforcer de consacrer un temps à la relecture de leur travail ;

- s'abstenir de tout commentaire personnel inapproprié.

6. Partie de l'épreuve relative au management

Le sujet est composé :

- d'une seule question (rédigée avec un point d'interrogation), il s'agit d'une question de réflexion qui amène la personne candidate à puiser dans ses connaissances pour construire une réponse structurée (structure de la dissertation / discussion attendue) ;
- de documents accompagnateurs permettant d'interpeler la personne candidate (documents théoriques, données, etc.). Ils ne constituent en rien un corpus documentaire.

La question de management est la question « principale » du sujet. On estime à 2 heures le temps de traitement par une personne candidate sur cette question. Il s'agit plutôt d'une discussion sur une problématique de management. La question est donc posée de façon déjà problématisée.

Pour cette session, le sujet est :

Motivation et démotivation des ressources humaines : quels enjeux actuels pour les entreprises ?

6.1- Méthodologie conseillée

La personne candidate doit proposer une réponse argumentée et structurée comportant une introduction, un développement organisé (si possible en 2 ou 3 parties) et éventuellement une conclusion.

L'introduction est un temps fort du développement structuré. Elle doit permettre d'amener progressivement le thème par une accroche, la définition des concepts et la problématisation du sujet qui n'est pas la simple recopie du sujet. L'étape de problématisation doit permettre de montrer la compréhension par la personne candidate du sujet. Un plan en 2 ou 3 parties doit être annoncé en fin d'introduction et répondre explicitement à la problématique.

Chaque partie du développement doit ensuite présenter des arguments détaillés et illustrés. Chaque argument doit faire écho à la problématique du sujet. L'objectif est d'être précis et de développer différentes idées autour de la problématique. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence de la personne candidate à organiser et à articuler les idées essentielles du thème abordé par la question posée à travers une progression pertinente et cohérente. Un plan par thèmes : *danger et importance de la motivation, pourquoi et comment les entreprises doivent faire face à la motivation des salariés, motivation et démotivation : quels enjeux ?* peut être retenu.

Enfin la conclusion n'est pas un simple résumé de ce qui a déjà été écrit en développement. Elle doit être l'occasion d'ouvrir la problématique.

6.2- Éléments indicatifs de traitement de la partie de l'épreuve relative au management

Il était attendu de la personne candidate :

- qu'elle démontre sa maîtrise du concept de motivation, et des termes connexes au sujet (démotivation, entreprise et performance, générations de salariés, etc.) ;
- qu'elle problématise le sujet de manière pertinente ;

Exemples de problématiques :

- *Dans quelle mesure la gestion de la motivation et de la démotivation des ressources humaines constitue-t-elle un levier crucial pour la performance des entreprises contemporaines ?*
 - *Pourquoi et comment les entreprises doivent-elles aujourd'hui repenser leur approche face à la motivation et à la démotivation des ressources humaines ?*
 - *Quels enjeux les entreprises doivent-elles relever pour préserver et renforcer la motivation de leurs ressources humaines ?*
- qu'elle développe, dans un plan cohérent et en adéquation avec la problématique annoncée, les enjeux du sujet. L'argumentation s'appuie sur un vocabulaire managérial pertinent, une référence à des théories et leurs auteurs (dont certains étaient à relever dans les annexes : TAYLOR, MAYO, etc.) mais aussi sur des pratiques managériales actuelles d'entreprises (mobilisation de la culture managériale des candidats).

Le sujet de cette année suggère implicitement un plan en deux parties :

PARTIE 1 : Les dangers liés à la démotivation des ressources humaines

- À court terme, la démotivation présente des dangers opérationnels.
- À long terme, elle expose l'entreprise à des risques stratégiques majeurs.

PARTIE 2 : La motivation des ressources humaines : une nécessité pour les entreprises aujourd'hui

- Les leviers de motivations traditionnels demeurent encore essentiels pour maintenir l'engagement.
- Les nouvelles attentes des ressources humaines nécessitent de nouveaux leviers de motivation.

6.3- Attentes et commentaires du jury sur cette partie de l'épreuve

Dans cette partie, sont évaluées la précision du vocabulaire et des concepts managériaux utilisés mais également la qualité du raisonnement proposé ainsi que la capacité à illustrer les propos développés par des pratiques managériales cohérentes. La structuration et la qualité

de l'argumentation sont centrales dans cette partie de l'épreuve. La référence aux principaux auteurs en management est également attendue.

Le jury a constaté que cette deuxième partie de l'épreuve a été traitée très superficiellement par la majorité des candidates et candidats sans méthode ni effort de structuration.

Le sujet était à la portée des candidats mais les efforts fournis en termes d'exploitation documentaire, de structuration et d'argumentation n'ont pas été suffisants pour traiter cette partie du sujet pour laquelle deux heures doivent être consacrées. Les mots clés du sujet (motivation et enjeux) ne sont pas maîtrisés.

Enfin, de nombreuses copies, tant sur cette partie que pour les autres, présentent des lacunes linguistiques sur les plans orthographique et grammatical.

Le jury tient à rappeler que la maîtrise de la langue française demeure une compétence essentielle au métier de professeur. Les candidates et candidats doivent consacrer un temps pour la relecture de leurs écrits.

- Introduction

L'introduction doit permettre de contextualiser, de définir et de circonscrire le sujet pour en identifier les enjeux et de poser une problématique. Les candidates et candidats doivent réaliser que la qualité du plan est souvent en lien avec la pertinence de la problématique.

Globalement, le jury a repéré une insuffisance dans la structuration et le contenu de l'introduction, une absence de définition des termes clefs et de problématisation du sujet. L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel.

- Développement

Il est recommandé de respecter le plan annoncé en introduction et de ne pas se laisser emporter par une réflexion au fil de l'eau. La problématique ne doit pas être perdue de vue. Il est également indispensable à la fois d'appuyer ses propos sur les théories managériales en référence avec le thème afin d'asseoir son propos sur des arguments solides mais aussi d'illustrer à l'aide d'exemples concrets et connus les idées avancées.

Une majorité de candidates et candidats a survolé le sujet : pas de plan, peu ou pas d'auteurs cités mais simplement une liste de leviers de motivation, les enjeux ont été très rarement repérés. Le jury attendait pour le moins une exploitation pertinente des annexes mais peu l'ont fait. De plus, les concepts prennent sens lorsqu'ils sont illustrés : des exemples concrets de pratiques managériales d'entreprises en matière de motivation pouvaient être apportés pour enrichir l'argumentation. Rares sont les personnes candidates qui ont réalisé cet effort d'illustration.

- Conclusion

Quant elle est présente, la conclusion se résume à un bref condensé du développement sans ouverture de la problématique sur d'autres aspects en lien avec le sujet.

6.4- Conseils aux candidates et aux candidats

- Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter vers deux directions : consolider les compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'un développement structuré, d'une part ; approfondir les connaissances disciplinaires en management, d'autre part.
- Le jury incite également les personnes candidates à la lecture régulière de textes scientifiques en management, à s'intéresser aussi aux problématiques rencontrées par les organisations actuelles et aux solutions mises en place.
- Le jury invite les candidates et candidats à développer leurs capacités à produire une argumentation structurée et nourrie, combinée à un développement problématisé. Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances solides, permettant aux candidats de comprendre le sujet, d'en dégager les enjeux, de le contextualiser, de mettre en lien les idées afin de construire une problématique et un plan pertinent. Pour se préparer à cette épreuve, les candidats doivent donc consolider et actualiser leurs connaissances en management des organisations conformément au programme du concours. Il est impératif que les personnes candidates s'astreignent à analyser les enjeux de la question du sujet afin d'en traiter tous les aspects au moyen d'une véritable problématisation.
- Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.
- En particulier, le jury souligne que les copies proposant des problématiques pertinentes suivies d'un plan complet et cohérent sont le fait de candidats ayant démontré leur maîtrise des notions clés abordées dans le thème par la définition précise et complète qu'ils en donnent dans l'introduction. Le jury recommande la lecture et l'analyse des programmes de management du cycle terminal de la série STMG et de STS afin de s'imprégner du cadre pédagogique dans lequel s'inscrivent ces enseignements.
- Il est recommandé également aux candidats de s'entraîner à l'épreuve à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques) pour s'accoutumer à cet exercice.
- Il est déconseillé d'exprimer une opinion personnelle, y compris dans le contexte présenté en accroche, mais aussi de paraphraser les documents textuels fournis en annexe.
- Enfin, les candidates et candidats doivent s'efforcer de produire un travail attestant de leur capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit, et à structurer leur pensée. L'utilisation de connecteurs logiques (cependant, toutefois, etc.) est fortement recommandée.

Le jury attire l'attention des candidats sur le rôle essentiel de l'enseignant(e) dans le développement des capacités de l'élève à utiliser la langue française, notamment écrite, tant dans la syntaxe que dans la grammaire et l'orthographe. Le manquement à cette obligation évidente est donc naturellement sanctionné.

7. Conseils aux candidates et aux candidats sur l'ensemble de l'épreuve

Le jury réitère les conseils apportés aux candidats lors de la session précédente, à savoir :

- Les supports essentiels à utiliser pour se préparer à l'épreuve sont les programmes de droit, d'économie, de management et de sciences de gestion des classes de première et terminale de la série Sciences et technologies du management de la gestion (STMG) mais aussi le programme de Culture économique, juridique et managériale (CEJM) commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur, traités au niveau master ;
- Les candidats doivent se constituer une bibliographie d'ouvrages universitaires de référence ;
- Une bonne connaissance de l'actualité est nécessaire pour pouvoir bien appréhender les problématiques actuelles et illustrer son propos de manière pertinente ;
- La gestion du temps constitue l'un des facteurs de réussite de l'épreuve : elle conditionne la possibilité de traiter tout le sujet, de le faire de façon pertinente et de relire la copie pour vérifier l'orthographe, la syntaxe, l'utilisation du vocabulaire spécifique et la cohérence des idées. La personne candidate peut utilement s'entraîner avec les sujets des sessions précédentes.

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

1. Résultats obtenus

Nombre de copies :	15
Distribution des notes	
Moyenne	7,41
Note la plus élevée	16,5
Note la plus basse	1,5
Répartition des notes	
Inférieures à 5	5
Comprises entre 5 et moins de 8	4
Comprises entre 8 et moins de 10	2
Comprises entre 10 et moins de 12	1
Comprises entre 12 et moins de 15	1
Égales ou supérieures à 15	2

Structure du sujet d'épreuve disciplinaire appliquée

Le jury a proposé un sujet qui permettait aux candidates et candidats, au travers d'une séquence pédagogique située parmi les enseignements professionnels de BTS Services informatiques aux organisations⁴ (SIO), de montrer leurs connaissances dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication et, dans une moindre mesure, dans le domaine du management des systèmes d'information et leur aptitude à les mobiliser dans un contexte d'enseignement.

Concernant cette option du CAPET Économie et gestion, le jury attire l'attention des candidates et des candidats sur le fait que le programme du concours couvre principalement les domaines scientifique et technique de l'informatique définis dans le programme du concours.

Présentation du sujet 2025

Le sujet est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/15805/download>

Pour chacune des options du BTS SIO, un sujet différent était proposé : sujet A exploitant les compétences de l'option Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) et le sujet B exploitant les compétences de l'option Solutions logicielles et applications métier (SLAM).

Le travail demandé dans chaque sujet était décomposé en deux étapes :

- la première permettant de préparer certaines ressources et d'identifier des notions de la séquence pédagogique destinées aux étudiantes et étudiants ;
- la seconde permettant de formuler une proposition de séquence pédagogique s'appuyant sur un contexte organisationnel précis et les documents fournis.

Pour chacun des deux domaines techniques les auteurs se sont attachés à installer une progressivité dans les techniques et notions que toutes les personnes candidates auraient dû pouvoir traiter dans la première étape. Le jury constate que nombre de réponses aux questions de cette étape sont sous la forme d'une liste de concepts très superficiels, souvent peu maîtrisés et non contextualisés. La proposition de séquence pédagogique portant au choix de la personne candidate sur l'option SISR ou SLAM aborde des notions et techniques destinées à vérifier l'expertise indispensable des candidats sur l'une des deux options du BTS SIO.

Si cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude de la candidate ou du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique, le jury regrette la méconnaissance des concepts et méthodes élémentaires de la discipline par bon nombre de candidates et de candidats qui doivent impérativement démontrer leur expertise dans l'ensemble du champ disciplinaire, tant sur les aspects liés à la modélisation, aux bases de données, à la programmation (orientée objet, orientée *web* et *mobile*) que ceux concernant les infrastructures réseau et

⁴ Le référentiel et les ressources pédagogiques sont disponibles à l'adresse

<https://www.reseaucerta.org/sio2019/accueil>

l'administration des systèmes et des serveurs. Le jury rappelle également que des connaissances liées à la cybersécurité sont également attendues pour les deux spécialités et convoquées dans ce sujet, il invite les candidates et candidats à étudier le référentiel du BTS SIO pour en mesurer tout le spectre. Une véritable « culture générale » en matière de méthode d'ingénierie des systèmes d'information est attendue des candidats.

Le jury a apprécié l'effort de structuration et de contextualisation de quelques copies, mais regrette toutefois les propositions superficielles qui pourraient s'adapter à n'importe quelle thématique, souvent accompagnées de verbiage, sans apport concret à la réflexion, ce qui dessert même la candidate ou le candidat. Ainsi, un manque évident de contextualisation a été remarqué, avec de nombreuses copies exposant des éléments très généraux :

- découpage de séances sans lien avec une progression pédagogique, sans objectifs pédagogiques ni lien avec les compétences des blocs professionnels,
- recherche de définitions à effectuer par les étudiants eux-mêmes,
- recherches sur internet non encadrées,
- rédaction de notes sans indications méthodologiques ou guidance

et d'autres n'intégrant que des éléments pédagogiques au mépris de la didactisation attendue. Des précisions sont attendues quant aux travaux pratiques et tâches concrètes données aux étudiants. Le jury attend de la personne candidate qu'elle construise sa proposition avec des contenus concrets et étayés directement en lien avec le contexte proposé en s'appuyant notamment sur les documents fournis, à exploiter, retravailler et adapter, selon les besoins de la séquence proposée.

Le jury constate une nette baisse du niveau technique des candidats ainsi qu'une qualité rédactionnelle et orthographique moyenne. Les candidates et candidats doivent impérativement apporter des éléments de réponse très concrets à l'ensemble du questionnement proposé dans la séquence, susceptibles de traduire leur niveau de maîtrise des éléments techniques, en parallèle des composantes pédagogiques.

2. Analyse du sujet et commentaires

Les candidates et candidats disposaient, pour leur préparation, d'un sujet zéro, préfigurant les situations d'enseignement, dossiers documentaires et questionnements possibles ainsi que les sujets des sessions 2022, 2023 et 2024.

Le sujet de la session 2025 proposait d'exploiter le contexte FranceVisas (gestion des demandes de visas) afin de concevoir une séquence pédagogique située au début de deuxième année de STS SIO, soit pour l'option « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » SISR (sujet A), soit pour l'option « Solutions logicielles et applications métier » SLAM (sujet B).

Une première étape proposait de préparer certaines ressources et d'identifier des notions de la séquence pédagogique destinées aux étudiantes et étudiants, la seconde étape consistant à formuler une proposition de séquence pédagogique.

Le dossier documentaire en trois parties permettait à chaque candidate et candidat d'alimenter son travail et d'opérer des choix pédagogiques et didactiques.

Plus particulièrement le dossier 1 permettait de connaître à la fois :

- le contexte organisationnel de l'entreprise FranceVisas sous différents aspects (problématique de système d'information, infrastructure réseau) ;
- le contexte d'enseignement où devait se situer la personne candidate (acquis des étudiants, environnement technologique mobilisable) ;
- le détail des compétences pouvant être travaillées ;
- des ressources complémentaires en lien avec le sujet de la séquence à concevoir.

Ce premier dossier documentaire, complété par un dossier documentaire spécifique, servait également à la partie 2 (A ou B) au choix selon l'option :

- solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) : dossier documentaire 2 ;
- solutions logicielles et applications métier (SLAM) : dossier documentaire 3.

L'objectif du dossier documentaire est de donner à la personne candidate des ressources à mobiliser de façon critique et analytique. En présentant sa séquence, la personne candidate devait orchestrer les différentes ressources en justifiant leur utilisation complète ou partielle ou bien leur non prise en compte. Pour les ressources techniques, le jury attendait de la personne candidate qu'elle démontre une lecture experte tant sur le contenu de celles-ci que sur leur forme permettant ou non un usage didactique.

L'objectif des auteurs du sujet était de permettre aux personnes candidates de mobiliser des savoirs techniques et notionnels pour créer une séquence pédagogique dans les champs disciplinaires de l'une ou l'autre option du BTS. Ainsi, la proposition de séquence pédagogique ne devait pas occulter les éléments donnés après la consigne « En particulier, votre proposition intégrera... ».

La proposition de séquence pédagogique s'inscrit dans le cœur de métier de ce qu'apprennent les étudiantes et étudiants de l'une ou l'autre option. Les compétences du bloc 2 (Administration des systèmes et des réseaux/ Conception et développement d'applications) ou du bloc 3 (Cybersécurité des services informatiques) spécifiques à chaque option (SISR ou SLAM) sont mobilisées pour que la personne candidate puisse concevoir une séquence au choix dans une des options mais également avoir le choix des compétences à traiter.

Il convient avant de proposer la séquence, de placer cette dernière dans une progression pédagogique plus globale comme demandé explicitement dans le questionnement du sujet.

3. Commentaires sur le traitement de la première étape de l'épreuve

La première étape permettait de préparer certaines ressources et d'identifier des notions à développer dans la séquence pédagogique destinées aux étudiantes et étudiants (deuxième étape).

Pour la moitié des copies, cette première étape a permis de constater le manque criant de connaissances et de maîtrise des concepts et leur contextualisation. De très nombreuses copies répondent très partiellement par manque de maîtrise des connaissances scientifiques. Le sentiment du jury dans ce cas est qu'ils ne sont pas des spécialistes de la discipline « informatique » et ne peuvent au mieux que survoler les concepts techniques sous-jacents.

Les réponses apportées doivent être argumentées en prenant soin non seulement de lister les éléments issus de l'exploitation des documents mais bien d'en apporter la démonstration et la preuve. Ces éléments permettent aux correcteurs de vérifier le niveau de maîtrise des concepts clés liés au sujet proposé.

4. Commentaires sur le traitement de la deuxième étape de l'épreuve

La proposition de séquence pédagogique était au choix de la personne candidate en fonction d'une des deux options du BTS SIO.

Trop peu de candidates et candidats sont rentrés suffisamment dans les détails techniques de leurs propositions, en s'appuyant sur le traitement de la première étape. Le plus souvent, aucune mise en application concrète ne permet de démontrer cette maîtrise malgré certains efforts de structuration de la séquence sous forme de tableaux.

Il ne s'agissait pas de proposer une liste d'items copiés de l'énoncé sans aucune précision sur comment aborder ces compétences, les articuler et les mettre en pratique avec des étudiants, mais de construire une ou plusieurs séances permettant d'acquérir ou d'approfondir un ensemble de sous-compétences (3 ou 4) parmi celles citées dans le sujet.

De nombreuses copies se contentent de citer quelques documents du dossier documentaire sans en faire la moindre exploitation, sans expliciter les attendus de la séance et ne font aucune proposition d'évaluation. Pour certaines, le questionnement du dossier élève reprend mot pour mot le questionnement du sujet initial sans exploiter le travail fait dans la première étape. Les prérequis de séances ne sont pas clairement explicités. Les attendus du travail demandé aux apprenants et l'évaluation sont le plus souvent laissés de côté.

Les copies les plus pauvres n'abordent tout simplement pas les thèmes et notions du sujet ni les documents proposés, seule une tentative de découpage en séances est proposée. Les tableaux présentés reprennent les éléments du référentiel sans qu'il y ait vraiment d'apport de la part de la personne candidate. La description proposée reste très vague et très superficielle, montrant un manque de maîtrise du fond scientifique et technique.

D'une manière générale (même sur les copies correctes), le jury regrette une utilisation très superficielle des documents, qui sont très rarement exploités (sélectionnés, modifiés et sources de problématiques précises et identifiées par les candidats) et bien plus souvent simplement cités.

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE LEÇON

Nombre de candidats interrogés :	17
Distribution des notes	
Moyenne	13,53
Note la plus élevée	20
Note la plus basse	1
Répartition des notes	
Inférieures à 5	2
Comprises entre 5 et moins de 8	1
Comprises entre 8 et moins de 10	0
Comprises entre 10 et moins de 12	1
Comprises entre 12 et moins de 15	6
Égales ou supérieures à 15	7

1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite la personne candidate à une mise en situation professionnelle.

La personne candidate présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie du concours. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux étudiants.

Au cours des trois heures de préparation, les candidates et candidats peuvent consulter tous les documents apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elles ou ils peuvent aussi utiliser leur propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome (pas de branchement électrique possible), à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite. L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. Un matériel de vidéo-projection est à la disposition des candidats qui doivent assurer la compatibilité avec leur équipement personnel (prévoir le cas échéant un câble avec une sortie VGA).

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- un exposé permet à la personne candidate de présenter les différents éléments de traitement du sujet et la justification des orientations privilégiées (20 minutes maximum) ;
- un entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile (40 minutes maximum). Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat à préciser ses intentions, à prendre en compte les acquis et les besoins des étudiants, à

se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans différentes dimensions (problématiques d'élève, classe, équipe éducative, établissement).

2. Les sujets de la session 2025

Les sujets proposés aux candidates et aux candidats fournissaient une mise en situation professionnelle dans un enseignement de bloc de compétences de BTS SIO. Ils précisait les sous-compétences et le niveau de la séance pédagogique attendue. Ils présentaient le contexte d'enseignement de cette séance (caractéristiques de l'établissement, indicateurs pertinents, projet d'établissement, caractéristiques de la classe, équipement de la salle, possibilité d'accès à des postes informatiques, place de la séquence dans l'année, etc.) et invitaient les candidates et les candidats à accompagner la présentation du projet de séance pédagogique des éléments suivants :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux étudiants (en tenant compte des prérequis) ;
- les supports et outils utilisés, notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe ;
- des propositions en matière d'évaluation ;
- des liens éventuels avec le référentiel de l'autre option du BTS SIO, les programmes de Culture économique juridique et managériale (CEJM), de mathématiques ou d'anglais ;
- les autres aspects qu'ils jugeaient utiles de présenter.

Les candidates et les candidats devaient non seulement répondre à ces attentes mais aussi expliquer et justifier les choix opérés.

Les candidates et les candidats avaient le choix entre un sujet orienté SISR et un sujet orienté SLAM. Les intitulés des sujets de cette session ont été les suivants :

SISR	Niveau/Matière
Mise en place d'une solution de sauvegarde et de restauration	Bloc 2 SISR 2nde année
Automatisation des tâches d'administration	Bloc 2 SISR 2nde année

SLAM	Niveau/Matière
L'implémentation et l'exploitation d'une collection (un ensemble) d'objets	Bloc 2 SLAM 1ère année
Le développement d'une interface de programmation d'application (API) pour la communication entre applications	Bloc 2 SLAM 2nde année

Des exemples de sujets sont présentés en annexe du présent sujet et l'ensemble des sujets sont disponibles sur le site du Certa⁵.

3. Commentaires sur les prestations

3.1- Concernant la présentation de la leçon

La majorité des candidats a su gérer le temps imparti pour la première partie de l'épreuve (pour rappel 20 minutes maximum). La présentation réalisée est globalement structurée, les éléments du contexte fournis dans le sujet ont été identifiés par les candidats sans toujours les intégrer à leur proposition didactique.

La personne candidate doit prendre soin de justifier sa démarche pédagogique en proposant des activités réalistes et adaptées aux objectifs, au public, aux contraintes de temps et de matériel. Le choix des supports qu'il présente doit être justifié par le sujet et une démarche rigoureuse.

Le jury constate que le déroulement de la séance proposée prend davantage en compte un découpage pédagogique que le recours à des éléments concrets et contextualisés. Les définitions des termes du sujet et une accroche sont rarement proposées, ainsi que des extraits de code ou des schémas d'infrastructure réseau.

Les prestations les plus réussies sont celles qui :

- exploitent l'intégralité des informations fournies dans le sujet : l'extrait du référentiel, les circonstances de la séance, le contexte de l'établissement, les caractéristiques de la classe et les indications sur les équipements des salles ;
- se réfèrent aux compétences visées et aux indicateurs de performances associés ;
- s'appuient sur un contexte organisationnel et technique avec une accroche permettant de donner du sens aux objectifs de la séance. Une accroche, sous forme de problématique, doit permettre aux étudiants de comprendre le sens de la proposition de séance. Celle-ci donne également la possibilité aux membres du jury de vérifier la compréhension par le candidat ou la candidate des enjeux du sujet et de son périmètre ;
- exploitent l'environnement technologique proposé par le sujet ;
- proposent une documentation pédagogique structurée à l'appui de leur présentation orale ;

⁵ <https://www.reseaucerta.org/sujet-examen>

- démontrent une solide maîtrise des savoirs techniques de la discipline associés au sujet ;
- opèrent des transversalités pertinentes ;
- proposent des prolongements pertinents à la séance ;
- adoptent une posture d'enseignant.

Le jury s'attendait à ce que les candidats :

- présentent un projet de séance de travaux pratiques construit, cohérent et adapté à la mise en situation professionnelle proposée et posent clairement les objectifs poursuivis et les prérequis sur lesquels s'appuyer ;
- proposent un déroulement prévoyant les activités concrètes (exemples : exploitation d'extraits de codes, schéma réseau, schéma de données, plan d'adressage IP, etc.) à mettre en œuvre par les étudiants et l'accompagnement prévu par l'enseignant(e) ainsi que les outils ou supports utilisés ;
- proposent des supports en lien avec le sujet (points de cours, définitions, exercice, fiche de TP, tutoriel, etc.) ;
- envisagent les modalités d'évaluation des prérequis et des acquis des étudiants, les attendus étant explicités ;
- justifient leurs propositions eu égard au contexte d'enseignement imposé, aux notions et capacités à faire acquérir aux étudiants et aux objectifs pédagogiques poursuivis.

Ainsi, le jury regrette que certaines propositions pédagogiques révèlent des faiblesses techniques et un manque de didactisation (savoirs universitaires non transposés) ou un traitement partiel du thème de la séance conduisant parfois à des présentations hors sujet.

Le jury a également constaté un manque de réflexion de la part des candidats sur les modalités d'évaluation ainsi qu'une prise en compte insuffisante des transversalités possibles liées au sujet proposé, ou si évoquées une absence d'argumentation pour étayer le choix effectué.

3.2- Concernant l'entretien

Les candidats ont majoritairement fait preuve d'écoute et de volonté d'échanger avec le jury lors de cette seconde phase de l'épreuve.

Le jury constate que les candidats adoptent un niveau ou un registre de langue adapté à la fonction enseignante. Celui-ci rappelle à ce titre que le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation⁶ mentionne, dans son article 7, la compétence suivante : « utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs

⁶ <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les étudiants. »

L'entretien permet d'échanger avec la personne candidate sur sa proposition pédagogique afin d'explicitier d'approfondir et de justifier ce qui a été survolé lors de l'exposé. Lors de l'entretien, les questions du jury n'ont pas pour but de déstabiliser les candidates et les candidats ou de contester leurs choix. Au contraire, elles les invitent à approfondir la réflexion, justifier la proposition, notamment sur le plan technologique ou scientifique, envisager d'autres pistes et prendre du recul par rapport à la séance envisagée.

Les candidats ne doivent pas hésiter à demander au jury de reformuler les questions posées à des fins de meilleure compréhension

Pour de rares prestations, le jury a constaté une maîtrise très insuffisante des sujets sur le fond disciplinaire informatique. Le jury s'étonne de l'exploitation parfois peu pertinente (voire inexistante) de la documentation personnelle (livres, supports numériques, référentiel, programme, etc.), autorisée par la définition de l'épreuve et apportée par les candidats, en particulier la connaissance des blocs de compétences du référentiel.

Pour rappel, il ne s'agit pas non plus de recopier le contenu d'ouvrages et de manuels sans adaptation au sujet proposé. Certains candidats semblent avoir omis de s'intéresser à la didactisation des savoirs à transmettre, aux compétences à construire et aux modalités d'apprentissage. Or, le métier d'enseignant nécessite la maîtrise de savoirs disciplinaires et leur didactique (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

Pour cette session 2025, les demandes du jury portaient sur des leçons d'une durée de 4 heures de travaux pratiques (TP) ou d'ateliers de professionnalisation en laboratoire pour un public de STS SIO en première année ou deuxième année. Ces séances contiennent systématiquement une partie apport (ou révision) de connaissances et une partie mise en œuvre pratique.

Le jury constate que certains candidats ne s'appuient pas sur un contexte organisationnel support lors de leur présentation. Il s'agit pourtant d'une première étape indispensable à toute production d'une séance de travail en laboratoire. Ce contexte doit présenter une organisation sur laquelle va s'appuyer la candidate ou le candidat pour construire son sujet de TP. De plus, le jury attire l'attention des candidats sur la différence entre le contexte de l'établissement scolaire, fourni par le jury dans le sujet (établissement dans lequel se déroule la séance demandée), et le contexte organisationnel et technique support des activités de TP que doit choisir la candidate ou le candidat.

Le jury a souligné également, que pour la plupart des candidates et des candidats qui ont présenté une évaluation se sont contentés de présenter des évaluations sous forme de questionnaires à choix multiples (QCM), celles-ci ne permettent pas aux étudiantes et étudiants de développer des arguments, d'apprécier leurs capacités à réfléchir de manière critique et surtout d'évaluer le degré de maîtrise des différents aspects techniques abordés pendant la séance.

3.3- Concernant les sujets de leçon option SISR

Le jury attire l'attention des candidats sur le fait qu'il n'attend pas une fiche de séance mais un déroulé de la séance, appuyé par des supports documentaires (fiche de cours), des supports visuels (schémas réseaux) et technologiques (fiche des commandes utilisées, maquette à compléter, etc.) s'appuyant sur le contexte d'une infrastructure réseau d'une entreprise déjà étudiée.

Concernant la description de ce contexte organisationnel support de l'activité, il est conseillé à la personne candidate de ne pas faire une présentation trop longue et trop lourde. Un simple schéma d'architecture (système et réseau) avec une description générale des besoins à couvrir peut suffire. Mais il faut que cette présentation soit claire, synthétique et cohérente avec le sujet de leçon demandé et les compétences à aborder. La personne candidate devra donc s'attacher à rentrer assez vite dans la description du travail demandé aux étudiants car elle ne dispose que de 20 minutes de présentation. En outre, la personne candidate ne doit pas oublier de tenir compte des prérequis décrits dans le sujet de leçon car ils ont une influence directe sur la future proposition de TP. Ces prérequis décrivent les séquences déjà réalisées en amont de la séance demandée.

Le jury attend donc que les candidates et candidats indiquent précisément sur quels logiciels, systèmes d'exploitation, technologies et matériels ils s'appuient pour bâtir leur séance de TP. Par exemple, la séance proposée devra préciser s'il s'agit d'un travail sur une ferme de serveurs avec des machines virtuelles ou s'il s'agit de TP prenant appui sur du matériel réseau (commutateurs, routeurs, points d'accès sans fil, etc.). D'autres types de précisions doivent être apportées : outil de virtualisation tels que *VirtualBox* ou *VMWare*, ferme de serveurs sous *Windows* ou *Linux*, logiciels utilisés (libres ou propriétaires), langages de *script* mis en œuvre, type de pare-feu utilisé, etc. Ces précisions sont indispensables d'autant plus qu'elles ont un impact sur le déroulement chronologique de la séance de TP envisagée. Elles permettent, en outre, au jury d'apprécier la qualité des connaissances et compétences techniques et pédagogiques des candidats et leur niveau de veille technologique. Les lauréats de ce concours peuvent en effet se retrouver en situation d'enseignement avec plusieurs séances de TP de 4 heures afin de former des techniciens en devenir, compétents pour intégrer le marché du travail. Les séances de TP proposées doivent donc obligatoirement prendre appui sur un environnement technologique crédible permettant de mobiliser les compétences demandées dans le sujet pour un futur technicien supérieur.

Enfin, le jury a parfois constaté des carences de connaissances techniques (bases du réseau et des systèmes, adressage IP, services et protocoles, etc.). Certaines candidates et candidats n'ont pas un niveau de connaissance suffisant en administration système et réseau et essaient de compenser ces carences par des descriptions de travaux très vagues en se contentant de citer des technologies ou des méthodes qu'ils ne maîtrisent pas et dont ils ont vaguement entendu parler. Le jury insiste donc sur l'indispensable investissement des candidates et candidats en administration systèmes et réseaux et en cybersécurité. Cet investissement doit être solide et s'appuyer sur des normes et technologies systèmes et réseaux régulièrement actualisées.

Concernant le sujet 1 détaillé en annexe, la mise en place d'une solution de sauvegarde et de restauration en deuxième année dans l'option SISR, nécessitait de s'appuyer sur les séances précédentes en particulier les notions du **Bloc 1 – Support et mise à disposition**

de services informatiques qui ont été abordés : techniques de sauvegarde et de restauration, plan de sauvegarde, etc. et de proposer une activité de synthèse reprenant un contexte support sur lequel les étudiants ont déjà travaillé. Une infrastructure réseau de taille moyenne dont il faudrait sauvegarder les services de base (DHCP, DNS, base de données, WEB, supervision) et leurs données.

Les candidats ont souvent défini la notion de sauvegarde et de restauration mais avec des confusions entre sauvegarde, réplication et archivage.

Même si la séance ciblait des compétences du bloc 2 – « Administration des systèmes et des réseaux », un prolongement pouvait être envisagé sur le bloc 3 « Cybersécurité » notamment sur les DCP, la sécurisation des sauvegardes...

Une proposition d'évaluation prenant appui sur un nouveau contexte d'entreprise et précisant les objectifs précis doit également être soumise par la personne candidate. Il s'agit ici de s'assurer que les étudiantes et étudiants maîtrisent les concepts abordés pendant la séance.

Proposition-Pistes de questionnement

Étape d'accroche : Vérification de la maîtrise des notions abordées en bloc 1

1- Les contraintes règlementaires en termes de conservation de données et de conformité (bonnes pratiques de l'ANSSI, CNIL, RGPD).

Étape d'analyse : Identification et évaluation des besoins

2- Pour une entreprise de taille moyenne, la mise en place d'une solution de sauvegarde et de restauration repose sur une appréciation des besoins. Comment évaluer efficacement ces besoins pour garantir la sécurité et la disponibilité des données ?

On attend que la candidate ou le candidat évoque des besoins en termes de :

- Criticité des données,
- Type de données à sauvegarder (base de données, machines virtuelles, applications, fichiers, etc.),
- Le volume de données à sauvegarder,
- La fréquence de sauvegarde,
- Le Temps maximal autorisé d'indisponibilité (pour la restauration),
- Objectifs des points de restauration.

Étape de mise en pratique : Choix de la solution de sauvegarde, planification, stratégie et automatisation

3- Justifier le choix de la solution de sauvegarde présentée :

On attend que la candidate ou le candidat nous propose une solution de sauvegarde et de restauration claire, en expliquant ses avantages et ses inconvénients :

- Si solution Locale -> disques durs externes, NAS. Expliquez pourquoi ?
- Si solution Cloud -> AWS, Azure... Expliquez pourquoi ?
- Solution hybride -> locale & cloud. Expliquez pourquoi ?

4- Quels sont les éléments clés à prendre en compte lors de la mise en place d'une stratégie de sauvegarde efficace ?

On attend que la candidate ou le candidat présentes selon la sensibilité des données de l'entreprise :

- Les différents types de sauvegarde (complètes, incrémentielles ou différentielles),
- Les outils d'automatisation des sauvegardes avec une présentation de leurs intérêts.

5. Comment et pourquoi établir des tests de restauration ?

On attend que la candidate ou le candidat envisage une planification de restauration régulière pour s'assurer et valider la fiabilité des données sauvegardées

6- Pourquoi établir des procédures de restauration ?

Pour avoir donc une documentation claire des procédures de restauration pour les équipes IT.

7- Quelles sont les meilleures pratiques pour assurer la sécurité et la confidentialité des sauvegardes des données ?

On attend de la candidate ou du candidat qu'il présente des techniques en terme de sécurité, par exemple :

- Gestion des accès,
- Authentification forte,
- Chiffrement des données au repos et en transit,
- Isolation des solutions de sauvegarde du réseau interne de l'entreprise,
- Stockage des sauvegardes dans des emplacements sécurisés et géographiquement distincts,
- Règles 3-2-1 (ANSSI) : 3 copies de la sauvegarde sur 2 supports différents dont 1 hors ligne.

8- Comment superviser efficacement une solution de sauvegarde afin d'assurer la maintenance, la sécurité et la disponibilité des données ?

On attend de la candidate ou du candidat des éléments de réponse autour de :

- La mise en place d'alertes au niveau de la solution de supervision en cas d'échec de sauvegarde,
- La mise à jour régulière des logiciels et du matériel de sauvegarde utilisés,

- L'adaptation de la politique de sauvegarde en fonction de l'évolution de l'entreprise

3.4- Concernant les sujets de leçon option SLAM

Pour cette session 2025, les demandes du jury portaient également sur des leçons de travaux pratiques (TP) ou d'ateliers de professionnalisation pour un public de STS SIO en deuxième année option SLAM.

Techniquement, les deux sujets proposés abordent des concepts étendus (API) mais aussi des concepts de base (développement backend et objet) qu'il est indispensable de maîtriser pour les candidats.

Dans une organisation au choix de la personne candidate, le jury attend donc une définition très précise du contexte technique lui aussi choisi. Le(s) langage(s) de programmation, les outils de test, l'interface de développement, le système de gestion de base de données, les serveurs utilisés (*web*, base de données, etc.), l'environnement de développement (*framework*), l'outil de gestion de versions et plus globalement l'ensemble des outils de développement utilisés doivent clairement être identifiés et justifiés, afin d'avoir une idée précise de la solution envisagée, dans ses composantes « *backend* » et « *frontend* ».

Suite à la définition de cet environnement technologique, les candidates et candidats peuvent être amenés à définir un besoin fonctionnel afin de mettre en œuvre les notions et les compétences abordées.

Les attendus techniques étaient bien identifiables pour chacun de ces sujets, par le thème proposé et par le positionnement dans la formation. Le jury constate pour certains candidats une maîtrise partielle de certains savoirs techniques : les tests applicatifs, la sécurisation des solutions applicatives, la programmation orientée objet, les architectures applicatives exploitant les API. Cela est problématique pour un enseignement en section de techniciens supérieurs SIO.

Le sujet 1 détaillé en annexe traite de « L'implémentation et l'exploitation d'une collection (un ensemble) d'objets », au début du deuxième semestre de première année, nécessitait de s'appuyer sur des concepts de base déjà abordés (bases de la programmation orientée objet et de l'algorithmie).

Le jury attend que la personne candidate définisse clairement les concepts de classes, d'objets et de collection ainsi que le recours à une collection en programmation orientée objet.

La personne candidate doit nécessairement s'appuyer sur un contexte déjà mobilisé afin d'aborder les notions de collection sur des exemples concrets et signifiants (ex : gestion d'un panier d'achat, gestion d'une liste de formations...).

Objectifs de la séance présenté en annexe

- savoir identifier le besoin de l'utilisation d'une collection,
- savoir identifier et modéliser une règle de gestion implémentée par une collection,
- savoir implémenter une collection avec une structure adaptée (pile, file, liste, tableau, dictionnaire...),
- savoir exploiter une collection,
- savoir exploiter une collection de collections.

Contenus à aborder

- requêtes SQL / jeu d'enregistrements,
- accès aux données (DAO) / persistance,
- vues / interface,
- règles de gestion / relations un à plusieurs,
- modélisation Merise et UML (diagramme de classes),
- langage orienté objet,
- classes / méthodes métier,
- classes / méthodes techniques,
- instanciation objets / collections,
- tableaux / dictionnaires / triés ou non,
- parcours / recherche / tri,
- ajout / suppression / modification,
- boucles / boucles dans boucles / conditions.

Séance attendue

La séance doit s'appuyer sur un contexte existant de développement : base de données, langage objet.

- approche par le résultat d'une requête SQL et/ou approche par une règle de gestion / modélisation ;
- modifications / compléments de code ;
- instanciation et exploitation « primaire » : parcours, affichage ;
- ouverture sur les séances suivantes : exploitation plus approfondie du contexte.

Une proposition d'évaluation prenant appui sur un nouveau contexte d'application et précisant les objectifs précis doit également être soumise par la personne candidate. Il s'agit ici de s'assurer que les étudiantes et étudiants maîtrisent les concepts abordés pendant la séance.

De nombreux candidates et candidats sont restés très évasifs, en évoquant des notions très générales. Le manque de contextualisation (organisationnelle et technique) est ici aussi très marqué, plusieurs candidates et candidats réalisant même des cours exclusivement théoriques et non des travaux pratiques. Cela constitue donc un hors sujet pour le jury.

4. Conseils aux candidates et candidats

Une note est remise aux candidats admissibles, elle comporte des conseils et est reproduite en annexe.

Le jury rappelle que l'épreuve est une mise en situation professionnelle : elle consiste donc pour les candidats, ayant une expérience d'enseignement ou non, à se mettre en situation, c'est-à-dire à s'impliquer dans le projet de séance pédagogique envisagée.

Pour la préparation du concours, le jury conseille vivement aux candidates et candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. En outre le jury attend une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements.

Lors de la préparation de la première phase de l'épreuve, il est nécessaire d'avoir analysé tous les éléments de contexte (établissement, classe, circonstances, équipement de la salle) fournis dans le sujet. Il faut s'approprier ce contexte d'exercice et prendre appui pour construire la séance demandée. Il faut le garder à l'esprit tout au long de la préparation de l'exposé et pendant l'exposé lui-même. C'est lui qui permet de justifier les choix pédagogiques opérés. C'est, entre autres, à partir de ce contexte que le jury, avec bienveillance, évalue la capacité des candidats à entrer dans la fonction enseignante et à adapter leurs pratiques aux conditions locales d'enseignement.

Le jury a apprécié la présentation de documents (apportés par la personne candidate et conçus pendant la préparation) numériques ou papier servant de support à l'exposé et à l'entretien (progression, déroulement de séance, contexte organisationnel et technique, par exemple) surtout lorsque les candidates et les candidats ont veillé à la qualité formelle de ces supports.

Toute séance a pour point de départ le référentiel ou programme d'enseignement. Elle doit répondre à des objectifs pédagogiques qui doivent être identifiés par les candidates et les candidats (les compétences que les étudiants doivent acquérir dans le cadre de la préparation d'un BTS pour les sujets de cette session) et s'appuyer, le cas échéant, sur des prérequis, qui doivent eux aussi être identifiés.

Il est, par exemple, peu pertinent de proposer aux étudiantes et étudiants une accumulation d'activités seulement parce qu'elles sont en lien avec le thème à traiter mais sans avoir défini, au préalable, les intentions, leur utilité pour l'apprentissage des notions et compétences fixées par le référentiel. Il en va de même pour les ressources sélectionnées et les supports retenus pour la séance.

Quant aux évaluations envisagées (quelles qu'en soient la forme et la nature, qu'elles fassent l'objet d'une note chiffrée ou non), elles aussi répondent à des objectifs qui doivent être pensés *a priori*.

Le jury conseille de ne pas considérer les outils (numériques ou non) et les manuels comme des objectifs ou des éléments nécessaires à tout prix : ce ne sont que des outils, des supports, des aides éventuellement, qui doivent être mis au service de l'apprentissage des élèves, des étudiantes et étudiants. Les candidates et candidats doivent argumenter les usages qu'ils font de ces outils.

Le jury précise que, lors de la phase d'entretien, la capacité à argumenter, à accepter les objections, la réactivité, la pertinence des réponses aux questions et la capacité à convaincre sont des éléments importants de l'évaluation. Le jury a constaté de nombreuses réponses infondées, avec souvent un verbiage inutile et hors sujet, par manque de connaissances. Le jury conseille aux candidates et candidats d'éviter de tels agissements afin de conserver du temps d'interrogation sur d'autres notions, susceptibles, elles, de les valoriser.

Concernant la description du contexte organisationnel support de l'activité, il est conseillé à la personne candidate de ne pas faire une présentation trop longue et trop lourde. Elle doit s'appuyer sur des schémas (architecture de l'application support, schéma réseau de l'entreprise, etc.), être claire, synthétique et cohérente avec le sujet de leçon demandé et les compétences à couvrir.

Les objectifs pédagogiques doivent être clairement explicités afin de donner du sens à la proposition faite aux étudiants. Les prérequis décrits dans le sujet de leçon doivent être pris en compte car ils ont une influence directe sur la future proposition de TP. Ces prérequis décrivent les séquences déjà réalisées en amont de la séance demandée.

Par ailleurs, le jury attendait une prise en compte du contexte pédagogique proposé et notamment la diversité des étudiants. Les candidats doivent donc être particulièrement vigilants dans le choix des ressources sélectionnées, des supports utilisés pour leur séance et dans les choix en matière pédagogique (ne pas contribuer à véhiculer des stéréotypes de genre, par exemple).

La lecture du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013⁷) apporte des éclairages utiles pour la préparation de cette épreuve de mise en situation professionnelle.

Plus spécifiquement pour les candidates et candidats ayant choisi le sujet SISR

Concernant la description du contexte organisationnel support de l'activité, un schéma décrivant un réseau existant et les principaux services offerts, avec une description générale des besoins à couvrir, doit être présenté afin de bien positionner l'éventuelle demande d'évolution demandée tout au long des TP (schéma logique du réseau existant avec les

⁷ Ce référentiel, déjà cité, est disponible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

principaux serveurs et services offerts). Il est inutile de présenter un schéma trop lourd comportant des périmètres réseaux non utilisés dans les travaux pratiques envisagés.

Pour ce qui est des connaissances indispensables en administration systèmes et réseaux, les candidats peuvent utiliser les formations CISCO NETACAD, notamment sur les modules de base liés au routage et à la commutation. Ces formations peuvent grandement aider les candidats à maîtriser les bases indispensables en réseau qu'ils devront à leur tour transmettre lorsqu'ils seront enseignants. D'autres outils tels que des cours en ligne ouverts à tous (MOOC, notamment les MOOC FUN) peuvent être utilisés en tant qu'outil de formation pour les candidats dont le niveau de connaissance n'est pas suffisant. Les formations en ligne gratuites (MOOC) couvrent une grande variété de thèmes techniques en administration systèmes et réseaux. Les candidats peuvent aussi s'appuyer sur des exemples d'offres d'emplois systèmes et réseaux pour des diplômés du BTS SIO afin de mieux appréhender les besoins en formation et les technologies demandées.

Concernant la cybersécurité des services informatiques (bloc de compétences n° 3 du BTS SIO), les candidats peuvent prendre appui sur les recommandations de l'ANSSI afin de disposer de modèles de référence qui font autorité. Par exemple, sur les périmètres de sécurité en réseau, l'ANSSI publie des recommandations avec des schémas décrivant les bonnes pratiques (présence de zone démilitarisée-DMZ, placement des serveurs, etc.). Les candidats peuvent utiliser ces supports pour se former et justifier leur proposition de TP à condition de citer la source des documents utilisés et de les exploiter de manière précise et technique.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Nombre de candidats interrogés : 17	
Distribution des notes	
Moyenne de l'épreuve	12,76
Note la plus élevée	20
Note la plus basse	2
Répartition des notes	
Inférieures à 5	1
Comprises entre 5 et moins de 8	0
Comprises entre 8 et moins de 10	3
Comprises entre 10 et moins de 12	3
Comprises entre 12 et moins de 15	4
Égales ou supérieures à 15	6

1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Ainsi la prestation devant le jury est organisée en deux temps (15 et 20 minutes) :

- présentation par la candidate ou le candidat de 5 minutes maximum et échange de 10 minutes minimum avec le jury ;
- deux mises en situation professionnelle successives l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire (10 minutes par situation).

2. Exemples de mises en situation professionnelle

Exemples de mises en situation professionnelle d'enseignement

Exemple 1 :

Vous recevez une convocation pour corriger une épreuve d'examen le jour où vous assurez un cours dans une école privée hors contrat.

Quelle analyse de la situation proposez-vous ?

Cette situation fait référence au cumul d'activité et à l'obligation réglementaire de service d'un fonctionnaire.

Quelle attitude adoptez-vous ?

Proposer une solution d'organisation permettant d'honorer la convocation de correction d'examen. En cas d'impossibilité, il faut donner la priorité à celle-ci. Le candidat peut aborder sa connaissance de la correction dématérialisée des copies.

Exemple 2 :

Un étudiant vous remet un travail d'une qualité inhabituelle. Les autres camarades dénoncent l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Quelle analyse de la situation proposez-vous ?

Cette situation peut faire référence à l'égalité des chances. Une analyse reposant sur la remise en cause de l'autorité de l'enseignant (non-respect de consignes de travail) peut également être envisagée.

Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Pour l'égalité des chances : dialogue avec l'étudiant à la fin du cours puis proposition d'une séance dédiée à la bonne utilisation de l'intelligence artificielle pour permettre à chacun de se l'approprier.

Pour la remise en cause de l'autorité de l'enseignant : rappeler l'importance du respect des consignes pour développer les compétences ciblées par l'enseignant. La pertinence de demander à l'étudiant de refaire le travail peut être questionnée.

Exemples de mises en situation professionnelle vie scolaire

Exemple 1 :

Un étudiant vous signale que deux élèves victimes de discrimination sur les réseaux sociaux attendent l'auteur à la sortie de l'établissement.

Quelle analyse de la situation proposez-vous ?

Cette situation fait référence à la lutte contre la discrimination.

Quelle attitude adoptez-vous ?

Dans l'immédiat l'enseignant(e) doit prévenir en priorité la vie scolaire voire la direction d'un risque potentiel à proximité de l'établissement. Il doit également alerter le référent PHARE.

Éventuellement, une sensibilisation aux bonnes pratiques de l'utilisation des réseaux sociaux peut être proposée.

Exemple 2 :

Vous êtes témoin d'une altercation entre un agent d'entretien et un élève, l'agent reprochant à l'élève de dégrader les toilettes et l'élève arguant qu'il n'a pas à lui obéir.

Quelle analyse de la situation proposez-vous ?

Cette situation fait référence au respect des biens ainsi que de l'autorité de l'ensemble de personnels d'un établissement scolaire. Elle fait également référence à l'application du règlement intérieur de l'établissement.

Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

À court terme : l'enseignant(e) doit intervenir rappeler à l'élève qu'il est en faute, que l'agent a toute autorité pour lui faire un reproche et qu'il se doit de l'écouter. Il doit rappeler que les dégradations dans l'établissement sont contraires au règlement intérieur et que l'élève pourra être sanctionné.

L'enseignant rédigera un rapport d'incident qui sera communiqué au service de la vie scolaire pour traitement.

3. Commentaires sur les prestations

3.1- Composition des fiches individuelles de renseignement (FIR)

Les candidats doivent compléter, de manière lisible et précise, leur fiche individuelle en indiquant, par ordre chronologique, leur formation initiale et leur parcours et expériences professionnels.

Il est conseillé de compléter informatiquement la fiche et de préciser le bornage calendaire des activités professionnelles en complément de la durée.

La fiche est lue avec attention par les membres du jury et est le point de départ de la discussion qui s'engage entre la personne candidate et le jury dans la première partie de l'épreuve.

3.2- Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroulant en deux temps, respectivement de 15 et de 20 minutes, les membres de la commission veillent à faire respecter le temps imparti pour chacune de ces deux phases de l'entretien.

Les membres du jury ont apprécié l'attitude très souvent sérieuse et engagée des candidats, répondant avec courtoisie aux questions de la commission. Cependant, certains d'entre ont fourni un effort d'argumentation insuffisant pour convaincre. Les membres du jury ont parfois regretté que la posture des candidats n'était pas toujours adaptée pour un futur enseignant.

Première phase : présentation de la personne candidate et de son parcours professionnel

Le temps de présentation de cinq minutes doit être bien respecté ce qui suppose un entraînement préalable. Ces quelques minutes sont importantes : il faut les préparer en amont de l'épreuve.

Cette présentation n'a souvent pas été assez structurée et très peu de candidats transposent explicitement les compétences acquises au cours de leur activité professionnelle pour

l'exercice de la fonction enseignante. Les candidats ont rencontré des difficultés pour articuler leur parcours, leur motivation et la transposition de leur expérience.

L'échange de 10 minutes qui s'engage avec le jury à la suite de cette présentation permet d'explicitier le parcours et de bien cerner les motivations des candidats à devenir enseignants.

Deuxième phase : mises en situation professionnelle

Il n'est pas prévu de temps de préparation pour cette partie de l'épreuve. Le jury informe le candidat qu'il peut prendre un peu de temps pour réfléchir à sa réponse.

Il est attendu de la personne candidate, selon les mises en situation professionnelle, de mobiliser ses connaissances des valeurs de la République, des exigences du service public et de la déontologie enseignante. Pour la plupart ces situations n'attendaient pas une réponse unique.

Pour chaque situation, il est attendu de la personne candidate d'exposer clairement son analyse de la situation (à quoi réfère la situation comme valeurs de la République ou exigences du service public) et des pistes d'action (immédiates ou à plus long terme).

Cette année, le jury a pu constater que l'analyse des situations professionnelles, l'exposition de l'attitude à avoir et des pistes d'action à emprunter étaient globalement assez bien maîtrisées mais pas toujours suffisamment argumentées. Certains candidats, notamment, n'explorent pas plusieurs pistes d'action mais s'en tiennent à une seule solution. D'autres candidats citent des pistes d'action sans avoir analysé la situation posée.

Par ailleurs, les candidats ont assez peu conscience des interlocuteurs qu'ils peuvent contacter au sein de la communauté éducative en cas de besoin. Le métier d'enseignant est un métier qui s'exerce au sein d'un collectif. La méconnaissance des réalités du système éducatif a pénalisé certaines propositions de solution.

Les candidats ne peuvent aborder cette partie de l'épreuve en méconnaissant les droits et obligations des fonctionnaires, les valeurs de la République, l'organisation du système éducatif, et notamment des établissements scolaires du second degré.

Le jury sait que les candidats ont souvent beaucoup à faire durant l'année de préparation du concours ; il recommande cependant un minimum de travail préparatoire, qui leur sera de toute façon utile dans leur vie professionnelle et citoyenne. Savoir qu'il existe plusieurs fonctions publiques, qu'il y a un conseil d'administration dans les lycées publics ou encore un OGEC (organisme de gestion des établissements catholiques) dans les établissements privés sous-contrat d'association, que les élèves et étudiants sont dans le cadre scolaire même durant les sorties, etc. est indispensable.

Les candidats qui avaient fourni un effort de lecture et de discussions avec des cadres de lycée et des enseignants ou ceux qui avaient bénéficié d'une formation à l'épreuve portaient nettement mieux armés que les autres.

4. Conseils aux candidates et aux candidats

Cette épreuve, comme toute épreuve, se prépare :

- Les candidats doivent consulter les documents officiels en lien avec les valeurs de la République et les droits et obligations des fonctionnaires (enseignants). Ils doivent connaître de manière simple et pratique les différents acteurs d'un établissement scolaire (lycée).
- Ils doivent prendre connaissance des programmes des niveaux dans lesquels ils seront amenés à exercer.
- Ils doivent utiliser un vocabulaire approprié, en lien avec l'activité de fonctionnaire et plus précisément d'enseignant.
- Ils doivent bien préparer les cinq premières minutes et penser à structurer leur propos, sachant que le jury a pris connaissance de la fiche individuelle. L'usage d'un support papier est possible mais pas indispensable. En revanche, aucun support numérique ne sera admis au cours de cette épreuve.
- Concernant les mises en situation professionnelle, ils doivent se préparer dans les conditions de l'épreuve, c'est-à-dire sans temps de préparation.
- Ils doivent soigner leur communication orale, s'adresser à tous les membres de la commission, adopter un débit fluide avec une voix claire.
- Ils doivent consulter le rapport de jury et appliquer les conseils donnés.
- La communication non verbale est aussi à soigner (tenue vestimentaire, gestuelle, posture, etc.). Il s'agit d'un entretien d'embauche effectué dans le cadre d'un concours.

Une note (reproduite en annexe 2) est remise aux candidats admissibles et comporte des conseils.

Quelques ressources pour préparer le concours

Programmes et référentiels d'enseignement

Référentiel de BTS SIO mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2020 :

arrêté du 29 avril 2019 (JORF n°0125 du 30 mai 2019) :

<https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

Programme de culture économique, juridique et managériale :

arrêté du 15 février 2018 (JORF n°0054 du 6 mars 2018) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036672082>

Programmes de la série STMG : <https://cocom.ac-versailles.fr/-Les-programmes->

Réseau de ressources

Le site du Certa présente des ressources susceptibles d'aider les candidates et les candidats dans leur préparation à l'épreuve : <https://www.reseaucerta.org/>.

Le site du CRCOM comprend un espace dédié à la série STMG : <https://cocom.ac-versailles.fr/-STMG-2021->

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Pour l'épreuve d'entretien

Le guide républicain décliné en trois ouvrages publiés par le ministère de l'Éducation nationale :

<https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique>

L'espace du réseau Canopé sur les valeurs de la République :

<https://valeurs-de-la-republique.reseau-canope.fr/>

Les conseils aux candidats disponibles sur le site Devenir enseignant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/epreuve-orale-d-admission-entretien-avec-le-jury-des-concours-de-recrutement-1103>

Les droits et obligations des fonctionnaires :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>

ANNEXE 1 : Exemples de sujets pour l'épreuve de leçon

CONCOURS	CAPET Externe – CAPET-CAFEP - 3ème concours Économie et gestion	Code sujet : SISR1
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2025	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de leçon - coefficient 5	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure présentation : vingt minutes maximum entretien avec le jury : quarante minutes maximum	

Contexte de déroulement

Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.

L'utilisation d'un ordinateur portable (ou d'une tablette numérique) dont l'**autonomie de fonctionnement est suffisante** pour la préparation et l'interrogation est autorisée. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Cadre pédagogique

- **Formation** : BTS Services informatiques aux organisations (SIO), option Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)
- **Niveau** : deuxième semestre de la deuxième année de section de techniciens supérieurs (STS) Services informatiques aux organisations
- **Enseignement** : Bloc 2 - option Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) - Administration des systèmes et des réseaux

Contexte d'enseignement

Le contexte d'enseignement est présenté en annexes.

- **Annexe 1** : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux étudiants
- **Annexe 2** : Extrait du référentiel de BTS SIO – compétences travaillées dans la séance

Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séance de travaux pratiques de 4 heures en tenant compte des éléments fournis dans le sujet et poursuivant les apprentissages indiqués en annexes. La séance portera sur le thème :

« Mise en place d'une solution de sauvegarde et de restauration »

Période : deuxième semestre de deuxième année, en janvier

Place dans la progression pédagogique

Parmi les enseignements du bloc 1 - Support et mise à disposition de services informatiques, les points suivants ont été abordés :

- *Techniques de sauvegarde et de restauration*
- *Sûreté et sécurité des données*
- *Plan de sauvegarde, disponibilité et reprise d'un service*
- *Obligations légales des organisations en matière de conservation et d'archivage de données*

Parmi les enseignements du bloc 2 - Administration des systèmes et des réseaux, les points suivants ont été abordés :

- *Mise en place d'infrastructures réseaux complexes avec VLAN, routage, DMZ*
- *Mise en place d'une ferme serveurs (DHCP, DNS, base de données, WEB, supervision)*

Votre proposition précisera :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- les éléments du contexte technologique mobilisés pour la séance
- les supports et outils utilisés, notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- des propositions en matière d'évaluation,
- des liens éventuels avec le référentiel de l'option SLAM du BTS SIO, les programmes de Culture économique juridique et managériale (CEJM), de mathématiques ou d'anglais,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Il n'est pas attendu que la proposition aborde toutes les sous-compétences indiquées en annexe 2.

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux étudiants

Caractéristiques de l'établissement

Situé dans l'académie de Nantes, l'établissement est un lycée général et technologique qui offre un cadre de travail agréable et est doté de nombreux équipements pour favoriser le bien-être des élèves comme un grand parc arboré particulièrement apprécié.

Il se distingue aussi par la présence d'équipements sportifs adaptés à la pratique de sport de haut niveau dispensée au sein des divers dispositifs de formation ainsi que par l'enseignement d'options et spécialités rares tels que les arts plastiques et le théâtre.

Le contrat d'objectifs souligne une population en nette paupérisation suite à l'ouverture d'un nouveau lycée à proximité et d'une baisse des effectifs. L'établissement s'attache donc à maintenir une offre de formation favorisant la mixité sociale.

En voie générale, ce lycée propose également de nombreuses spécialités en langue, en littérature, scientifique notamment avec celle numérique et sciences informatiques (NSI).

L'établissement dispose également de plusieurs séries technologiques à savoir : la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ainsi que la série sciences et technologies sanitaires et sociales (ST2S).

Au-delà de l'effectif de 1200 élèves, le lycée accueille deux sections de techniciens supérieurs (STS) : une section services informatiques aux organisations (SIO) et une section de services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S) pour un volume total d'une centaine d'étudiants.

Extrait du projet d'établissement :

Objectif prioritaire n°1 : Développer l'accompagnement pédagogique et les dispositifs innovants qui visent à garantir la réussite de tous les élèves.

Axe 2 : Diagnostiquer, puis mettre en place et faire vivre les dispositifs qui permettent d'agir efficacement sur le décrochage scolaire à tous les niveaux.

Objectif prioritaire n°4 : Renforcer l'identité culturelle, sportive, scientifique et technologique de l'établissement. Développer le sentiment d'appartenance, la solidarité et plus généralement le travail sur les valeurs collectives.

Axe 3 : Développer la solidarité et la coopération entre élèves.

L'équipe pédagogique exploite une plateforme Moodle en guise d'environnement numérique de travail. Elle permet la centralisation et la mise à disposition de ressources, le suivi individualisé des apprenants et l'amélioration de l'organisation du travail.

Caractéristiques de la classe

La classe de seconde année de STS SIO2 est composée de 21 étudiants (19 garçons et 2 filles) répartis en un groupe de 6 (garçons) pour la spécialité SISR et 15 (2 filles et 17 garçons) pour la spécialité SLAM. Un étudiant en SISR a le statut alternant.

11 étudiants ont conservé l'option Mathématiques approfondies et 7 étudiants l'option Parcours complémentaire de certification.

Il s'agit d'une classe très sympathique, dynamique, très investi dans les activités confiées.

Dans les matières professionnelles, les étudiants sont investis dans les activités mais la progression est lente. Il manque pour beaucoup la part de travail personnel questionnant la compréhension des concepts et/ou approfondissant leur maîtrise.

De nombreux étudiants éprouvent des difficultés de concentration en classe.

Circonstances

Les étudiants de deuxième année ont cours d'enseignement professionnel informatique selon la répartition suivante :

- 2 heures de cours/TD/TP de spécialité le lundi de 10h à 12h,
- 2 heures de cours/TD/TP de spécialité le mardi de 10h à 12h,
- 4 heures d'actions professionnelles le mardi de 14h à 18h,
- 4 heures de cours/TD/TP de spécialité le mercredi de 14h à 18h,
- 2 heures de cours le jeudi de 8h à 10h en tronc commun,
- 2 heures 30 minutes de cours/TD/TP de spécialité le jeudi 10h à 12h30,
- 2 heures 30 minutes de cours/TD/TP de spécialité le vendredi 13h30 à 16h00.

Équipement de l'espace pédagogique

Le parc informatique dédié à la STS SIO est séparé du reste du réseau pédagogique du lycée.

La section dispose d'une connexion internet propre et d'un local technique dédié avec un environnement technologique conforme au référentiel.

Plus spécifiquement, la STS SIO bénéficie de deux grandes salles de classe, d'une salle de TD/TP rattachée au réseau informatique du lycée et de deux laboratoires de travaux pratiques :

- Un laboratoire réservé aux étudiants de l'option SLAM, équipé de 18 ordinateurs sous Linux avec double écrans, sur lesquels chaque étudiant ou étudiante dispose de plusieurs environnements de développement (IDE), d'outil de tests, d'un serveur web, etc.
- Un laboratoire réservé aux étudiants de l'option SISR, équipé de 18 ordinateurs avec double écran et un *dual boot* Windows ou Linux répartis en 5 îlots. Chaque îlot est connecté au réseau pédagogique. Un double câblage réseau permet la mise en place de travaux pratiques pouvant s'appuyer sur la présence, pour chacun des îlots, d'une armoire de brassage possédant 1 commutateur de niveau 2, un commutateur de niveau 3 et un routeur. Du matériel supplémentaire est disponible pour des travaux pratiques spécifiques : téléphone IP, borne wifi, connectique...
- Le réseau du BTS dispose aussi d'une ferme de serveurs contenant les serveurs de production (active directory, serveur de fichier, *proxy* ...) ainsi qu'un certain nombre de serveurs virtualisés pour les travaux pratiques (serveur de base de données, serveur *web*, ...). Chaque étudiant dispose d'un compte de connexion à l'infrastructure virtualisée VMware afin d'y créer des machines virtuelles pour les activités pratiques.
- Chaque salle dispose d'une imprimante et d'un vidéoprojecteur.

Deux salles de cours banalisées sont réservées à la section SIO avec un poste professeur connecté au réseau pédagogique.

Deux armoires de 18 portables mobiles sont disponibles pour répondre à des besoins ponctuels comme des activités de recherche sur Internet par exemple.

Annexe 2 : Extrait du référentiel de BTS SIO – compétences travaillées dans la séance

Bloc 2 - Administration des systèmes et des réseaux (extraits)

Compétences	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<p>Concevoir une solution d'infrastructure réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> Maquetter et prototyper une solution d'infrastructure permettant d'atteindre la qualité de service attendue Choisir les éléments nécessaires pour assurer la qualité et la disponibilité d'un service. 	<p>Les éléments permettant d'assurer la qualité et la continuité des services sont justifiés et caractérisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> les éléments à sauvegarder et à journaliser pour assurer la continuité du service et la traçabilité des transactions sont identifiés ; les procédures d'alerte associées au service sont spécifiées ; les solutions de fonctionnement en mode dégradé et les procédures de reprise du service sont décrites. 	<p>Principes avancés d'architecture des infrastructures réseaux : modèles de référence, normes et technologies, plan d'adressage et de nommage, routage, périmètres de réseau, services système et services réseau</p> <p>Langage de commande d'un système d'exploitation : commandes et script d'administration d'une solution d'infrastructure</p> <p>Supervision et métrologie des infrastructures réseaux : méthodes, technologies, techniques, normes et standards associés</p> <p>Plans de continuité et de reprise d'activité</p>
<p>Installer, tester et déployer une solution d'infrastructure réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> Installer et configurer des éléments nécessaires pour assurer la continuité des services Tester l'intégration et l'acceptation d'une solution d'infrastructure 	<p>Le service fonctionne avec la disponibilité attendue.</p> <p>Une procédure de remplacement ou de migration d'un élément d'infrastructure est élaborée et mise en œuvre en respectant la continuité d'un service.</p> <p>Le service fonctionne avec la qualité attendue.</p>	<p>Sauvegarde et restauration : stratégies, techniques, typologie des supports de sauvegarde et technologies associées</p> <p>Techniques et outils de test des services informatiques</p>
<p>Exploiter, dépanner et superviser une solution d'infrastructure réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrer sur site et à distance des éléments d'une infrastructure Automatiser des tâches d'administration Gérer des indicateurs et des fichiers d'activité des éléments d'une infrastructure [...] Évaluer, maintenir et améliorer la qualité d'un service 	<p>Des mesures correctives sont proposées ou mises en œuvre pour maintenir ou améliorer la qualité d'un service.</p> <p>Les éléments d'une solution d'infrastructure et leur utilisation sont supervisés.</p> <p>Des alertes adaptées à la criticité du service sont générées.</p> <p>Les procédures d'alerte destinées à rétablir la qualité du service sont appliquées.</p>	<p><u>Savoirs économiques juridiques et managériaux</u></p> <p>Cahier des charges et ses enjeux juridiques.</p> <p>Responsabilité civile et pénale de l'administrateur système et réseau</p>

CONCOURS	CAPET Externe – CAPET-CAFEP - 3ème concours Économie et gestion	Code sujet : SLAM1
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2025	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de leçon - coefficient 5	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure présentation : vingt minutes maximum entretien avec le jury : quarante minutes maximum	

Contexte de déroulement

Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.

L'utilisation d'un ordinateur portable (ou d'une tablette numérique) dont l'autonomie de fonctionnement est suffisante pour la préparation et l'interrogation est autorisée. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Cadre pédagogique

- **Formation : BTS Services informatiques aux organisations (SIO), option Solutions logicielles et applications métiers (SLAM)**
- **Niveau : deuxième semestre de la première année de section de techniciens supérieurs (STS) Services informatiques aux organisations**
- **Enseignement : Bloc 2 - option Solutions logicielles et applications métiers (SLAM) - Conception et développement d'applications**

Contexte d'enseignement

Le contexte d'enseignement est présenté en annexes.

- **Annexe 1 :** Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux étudiants
- **Annexe 2 :** Extrait du référentiel de BTS SIO – compétences travaillées dans la séance

Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séance de travaux pratiques de 4 heures en tenant compte des éléments fournis dans le sujet et poursuivant les apprentissages indiqués en annexes. La séance portera sur le thème :

« L'implémentation et l'exploitation d'une collection (un ensemble) d'objets »

Période : second semestre de première année, en janvier-février

Place dans la progression pédagogique

Parmi les enseignements du bloc 2 - Conception et développement d'applications, les points suivants ont été abordés :

- *Séquence 1 : Rappels et approfondissement de programmation procédurale (cours, TD -travaux dirigés-, TP -travaux pratiques-, évaluation) ;*
- *Séquence 2 : Programmation Orientée Objet (cours, TD, TP, évaluation) ;*
 - *Séance 1 : Notions de base – Classe, attribut, méthode, objet, constructeur, instanciation ;*
 - *TP 1 : Création de classe(s) et instanciation d'objets ;*

Votre proposition précisera :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux étudiants (en tenant compte des prérequis),
- les éléments du contexte technologique mobilisés pour la séance,
- les supports et outils utilisés, notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- des propositions en matière d'évaluation,
- des liens éventuels avec le référentiel de l'option SISR du BTS SIO, les programmes de Culture économique juridique et managériale (CEJM), de mathématiques ou d'anglais,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Il n'est pas attendu que la proposition aborde toutes les sous-compétences indiquées en annexe 2.

Caractéristiques de l'établissement

Situé dans l'académie de Nantes, l'établissement est un lycée général et technologique qui offre un cadre de travail agréable et est doté de nombreux équipements pour favoriser le bien-être des élèves comme un grand parc arboré particulièrement apprécié.

Il se distingue aussi par la présence d'équipements sportifs adaptés à la pratique du sport de haut niveau dispensée au sein des divers dispositifs de formation ainsi que par l'enseignement d'options et spécialités rares tels que les arts plastiques et le théâtre.

Le contrat d'objectifs souligne une population en nette paupérisation suite à l'ouverture d'un nouveau lycée à proximité et d'une baisse des effectifs. L'établissement s'attache donc à maintenir une offre de formation favorisant la mixité sociale.

En voie générale, ce lycée propose également de nombreuses spécialités linguistiques, littéraires ou scientifiques, notamment la spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI).

L'établissement dispose également de plusieurs séries technologiques à savoir : la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ainsi que la série sciences et technologies sanitaires et sociales (ST2S).

Au-delà de l'effectif de 1200 élèves, le lycée accueille deux sections de techniciens supérieurs (STS) : une section services informatiques aux organisations (SIO) et une section services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S) pour un volume total d'une centaine d'étudiants.

Extrait du projet d'établissement :

Objectif prioritaire n°1 : Développer l'accompagnement pédagogique et les dispositifs innovants qui visent à garantir la réussite de tous les élèves.

Axe 2 : Diagnostiquer, puis mettre en place et faire vivre les dispositifs qui permettent d'agir efficacement sur le décrochage scolaire à tous les niveaux.

Objectif prioritaire n°4 : Renforcer l'identité culturelle, sportive, scientifique et technologique de l'établissement. Développer le sentiment d'appartenance, la solidarité et plus généralement le travail sur les valeurs collectives.

Axe 3 : Développer la solidarité et la coopération entre élèves.

L'équipe pédagogique exploite une plateforme Moodle en guise d'environnement numérique de travail. Elle permet la centralisation et la mise à disposition de ressources, le suivi individualisé des apprenants et l'amélioration de l'organisation du travail.

Caractéristiques de la classe

La classe de première année de STS SIO est composée de 28 étudiants (22 garçons et 6 filles) provenant pour 41% de bacheliers professionnels et 38% de bacheliers technologiques.

L'équipe pédagogique doit tenir compte de plans d'accompagnement mis en place pour cinq étudiants (dont 2 autorisant l'utilisation d'un ordinateur personnel en classe et 1 aménagement d'épreuve impliquant la présence d'une AESH, notamment en informatique).

À l'issue du premier semestre, 2 étudiants se sont réorientés, 14 ont choisi la spécialité SLAM et 12 la spécialité SISR. 14 étudiants ont conservé l'option Mathématiques approfondies et 8 étudiants l'option Parcours Complémentaire de certification.

Il s'agit d'une classe très hétérogène avec un groupe impliqué et un autre avec une implication très fluctuante. L'engagement dans les activités est laborieux et partiel pour certains, ce qui montre un manque de persévérance, de curiosité et d'engouement pour la discipline informatique.

Les heures d'ateliers de professionnalisation du premier semestre ont été globalement prises à la légère, avec des difficultés à s'approprier les exigences de la formation professionnalisante.

Au second semestre, les étudiants investis apprécient le travail en équipe et n'hésitent pas à s'entraider sur les différentes tâches confiées.

Circonstances

Au second semestre, les étudiants ont cours d'enseignement professionnel informatique selon la répartition suivante :

- 2 heures de cours le lundi de 8h à 10h en tronc commun
- 2 heures de cours/TD/TP de spécialité le lundi de 14h à 16h
- 2 heures de cours/TD/TP de spécialité le mardi de 8h à 10h
- 2 fois 2 heures de TP le mercredi de 8h à 12h en tronc commun
- 4 heures d'actions professionnelles le jeudi de 14h à 18h
- 2 heures de cours le vendredi de 8h à 10h en tronc commun
- 2 heures de cours/TD/TP de spécialité le vendredi de 10h à 12h

Équipement de l'espace pédagogique

Le parc informatique dédié à la STS SIO est séparé du reste du réseau pédagogique du lycée.

La section dispose d'une connexion internet propre et d'un local technique dédié avec un environnement technologique conforme au référentiel.

Plus spécifiquement, la STS SIO bénéficie de deux grandes salles de classe, d'une salle de TD/TP rattachée au réseau informatique du lycée et de deux laboratoires de travaux pratiques :

- Un laboratoire réservé aux étudiants de l'option SLAM, équipé de 18 ordinateurs sous Linux avec deux écrans, sur lesquels chaque étudiant ou étudiante dispose de plusieurs environnements de développement (IDE), d'outils de tests, d'un serveur web, etc.
- Un laboratoire réservé aux étudiants de l'option SISR, équipé de 18 ordinateurs avec deux écrans et un *dual boot* Windows ou Linux, répartis en 5 îlots. Chaque îlot est connecté au réseau pédagogique. Un double câblage réseau permet la mise en place de travaux pratiques pouvant s'appuyer sur la présence, pour chaque îlot, d'une armoire de brassage possédant un commutateur de niveau 2, un commutateur de niveau 3 et un routeur. Du matériel supplémentaire est disponible pour des travaux pratiques spécifiques : téléphones IP, bornes wifi, connectique...
- Le réseau du BTS dispose aussi d'une ferme de serveurs contenant les serveurs de production (active directory, serveur de fichiers ou encore *proxy*) ainsi qu'un certain nombre de serveurs virtualisés pour les travaux pratiques (serveur de bases de données et serveur *web*). Chaque étudiant dispose d'un compte de connexion à l'infrastructure virtualisée VMware afin d'y créer des machines virtuelles pour les activités pratiques.
- Chaque salle dispose d'une imprimante et d'un vidéoprojecteur.

Deux salles de cours banalisées sont réservées à la section, avec un poste professeur connecté au réseau pédagogique.

Deux armoires de 18 portables mobiles sont disponibles pour répondre à des besoins ponctuels, comme des activités de recherche sur Internet par exemple.

Annexe 2 : Extrait du référentiel de BTS SIO – compétences travaillées dans la séance

Bloc 2 - Conception et développement d'applications (extraits)

Compétences	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<p>Concevoir et développer une solution applicative</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à la conception de l'architecture d'une solution applicative ▪ Identifier, développer, utiliser ou adapter des composants logiciels ▪ Utiliser des composants d'accès aux données ▪ Exploiter les fonctionnalités d'un environnement de développement et de tests 	<p>La proposition de la solution applicative répond au besoin exprimé dans le cahier des charges y compris dans sa dimension contractuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la modélisation de l'application est conforme aux besoins ; - la maquette des éléments applicatifs de la solution respecte les fonctionnalités exprimées ; [...] <p>Le choix des composants logiciels à utiliser et/ou à développer est pertinent.</p> <p>Les données persistantes liées à la solution applicative sont exploitées à travers un langage de requête lié à la base de données qui peut être le langage de requête proposé par les échanges applicatifs des technologies Web, un langage de requête présent dans l'outil de correspondance objet-relationnel ou toute autre solution de persistance.</p> <p>La solution est développée dans les règles de l'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> - [...] le développement répond à l'expression des besoins fonctionnels et respecte les contraintes techniques figurant dans le cahier des charges ; [...] - les composants logiciels sont documentés de manière à être réutilisés ; - un document est rédigé pour chaque contexte d'utilisation de l'application et est adapté à chaque destinataire tant par son contenu que par sa présentation ; [...] 	<p>Savoirs technologiques</p> <p>Architectures applicatives : concepts de base et typologies</p> <p>Concepts de la programmation objet : classe, objet, abstraction, interface, héritage, polymorphisme, annotations, patrons de conception, interface de programmation d'applications</p> <p>Persistence et couche d'accès aux données</p> <p>Techniques et outils de tests et d'intégration de composants logiciels</p>

ANNEXE 2 :

Note à l'attention des candidats admissibles au concours du CAPET externe / CAFEP-CAPET / 3ème concours, section économie et gestion option Informatique et systèmes d'information

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2025 des concours cités en référence.

Les candidates et les candidats sont invités à consulter la définition des épreuves :

- **CAPET externe / CAFEP-CAPET :**

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capet-externe-economie-et-gestion-616>

- **3ème concours** (première épreuve et deuxième épreuve d'admission du concours externe) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-troisieme-concours-du-capet-et-du-troisieme-cafep-capet-section-economie-et-gestion>

1. Épreuve de leçon

Deux sujets sont remis à la personne candidate portant respectivement sur chaque option du BTS Services informatiques aux organisations, la personne candidate choisit de traiter un des deux sujets. Le sujet précise explicitement les compétences et le niveau de la séance pédagogique attendue, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera celle-ci.

Au cours des trois heures de préparation, la personne candidate peut consulter tous les documents dont elle s'est munie dans la perspective de l'épreuve. Elle peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, **aucun branchement électrique ne sera assuré**. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, **est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude**. Ainsi les équipements disposant d'un accès à tout réseau quel qu'il soit (Wi-Fi, réseaux mobiles, etc.) devront être déconnectés de ces réseaux durant toute la durée de la préparation. En outre aucune impression sur papier ne pourra être réalisée. Les mobiles multifonctions (*smartphones*), montres connectées et autres matériels connectés ne peuvent pas être utilisés ni comme calculatrice, ni comme horloge : ils devront être déposés éteints au secrétariat du concours, avant l'entrée en loge.

L'utilisation de l'équipement numérique apporté par la personne candidate est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury, là encore **aucun branchement électrique ne sera assuré**. L'accès à tout réseau quel qu'il soit (Wi-Fi, réseaux mobiles, etc.) demeure bien évidemment proscrit. La vidéoprojection est possible en salle d'interrogation, la personne candidate doit assurer la compatibilité de son équipement, éventuellement à l'aide de ses propres adaptateurs (VGA, HDMI, USB C).

Enfin, la personne candidate doit être autonome dans le transport, en un seul déplacement, de sa documentation et de son matériel.

Le jury conseille fortement aux candidates et aux candidats de se munir :

- du référentiel de BTS SIO mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2020 : arrêté du 29 avril 2019 (JORF n°0125 du 30 mai 2019) <https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>
- du référentiel de culture économique, juridique et managériale : arrêté du 15 février 2018 (JORF n°0054 du 6 mars 2018) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036672082>
 - o En outre le site du Certa présente des ressources susceptibles d'aider les candidates et les candidats dans leur préparation à l'épreuve : <https://www.reseaucerta.org/>.

2. Épreuve d'entretien

Les candidats admissibles doivent transmettre une fiche individuelle de renseignement (FIR) selon les modalités qui seront précisées par le service gestionnaire de concours. À défaut de transmission, la personne candidate est éliminée du concours.

Durant l'épreuve la personne candidate ne peut pas disposer de support numérique.